



N° 5

Le 8 janvier 1993

LE CANADA RÉCLAME LA CESSATION DES HOSTILITÉS EN ANGOLA

La ministre des Affaires extérieures, M^{me} Barbara McDougall, a réclamé aujourd'hui la fin immédiate des hostilités en Angola et engagé les deux parties au conflit à respecter les clauses de l'accord de paix de Bicesse, signé en mai 1991.

«Je crains fortement que cette dernière escalade de la violence ne mette en danger les efforts des Nations Unies pour réactiver le processus de paix, a dit M^{me} McDougall. Le Canada exhorte les deux parties à montrer leur attachement au projet d'une paix durable, en s'abstenant dorénavant de toute action militaire et en créant les conditions nécessaires à un dialogue direct.»

Depuis une semaine, le gouvernement de l'Angola a adopté une attitude plus agressive face au refus de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de se plier aux résultats des élections tenues en septembre 1992. Les forces gouvernementales cherchent à rétablir leur autorité dans les régions occupées par l'UNITA depuis trois mois. Des affrontements qui ont eu lieu dans plusieurs villes, d'un bout à l'autre de l'Angola, ont fait des milliers de victimes et les combats se propagent.

Selon le consul honoraire du Canada à Luanda, la capitale, les quelques Canadiens et Canadiennes qui se trouvent encore en Angola sont sains et saufs. Il est recommandé aux Canadiens qui envisagent de se rendre où que ce soit en Angola, en dehors de Luanda, de retarder leur voyage jusqu'à ce que la situation se soit améliorée.

- 30 -

Pour de plus amples informations, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874